LE VENDREDI VINGT-SIX JUIN DEUX MIL VINGT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.
PRESENTS **:** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Philippe BEUGNON, M. Romuald SEÏTE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

PROCURATIONS :
M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Philippe BEUGNON
M. Laurent DUGAS donne procuration à Mme Flore GAMBIER

ABSENT EXCUSE : M. David LE GLANIC

date de convocation :	26/06/2020	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	19/06/2020	en exercice :	14
		présents :	11
		votants :	13

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.
Madame le Maire précise que certaines commissions formées lors de la réunion de Conseil municipal le 25 mai dernier, se sont déjà réunies.

1 AFFECTATION AU COMPTE 1068
Madame le Maire fait un rappel aux conseillers du compte administratif 2019 de la commune voté le 6 mars 2020.
Le Conseil municipal décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement du budget d'investissement 2020 de la commune la somme de 44 826.88 €.
Vote :
Pour : 13

2 LES SUBVENTIONS 2020
Madame le Maire propose :
A l'article 6574 :

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	275 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	100 €
Festival théâtral du Val d'Oise	500 €
Les Coquelicots	
Réserves	1 600 €
Total	32 190 €

et,
A l'article 657361 :

Caisse des Ecoles	8 752.23 €

A l'article 657362
CCAS 8 173.86 €

Pour : 13
Il est précisé que ces montants s'entendent sans compter tous les avantages en nature dont bénéficient certaines associations (aides du personnel de la commune sur le plan technique et administratif, prêt de matériel, prise en charge des consommations d'énergie etc...).
Les subventions ne sont versées qu'après demande accompagnée des justificatifs (comptes, rapport moral etc..) et doivent également justifier d'une demande concomitante auprès du Conseil départemental du Val d'Oise.
Il n'y aura pas, cette année, de brocante organisée par l'association « Les Coquelicots ».
Une réfection des cours de tennis et de leur clôture sont évoqués, des devis ont été demandés, différentes solutions seront étudiées.

3 BUDGET PRIMITIF 2020
Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2020 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.
Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 1 165 120.94 €
Recettes : 1 165 120.94 €
INVESTISSEMENT :
Dépenses : 844 009.46 €
Recettes : 844 009.46 €

Il est précisé que certains contrats seront revus afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs, peut-être par groupement de commandes
Vote :
Pour : 13

4 REDEVANCE EAU 2020
Il est proposé aux conseillers que la redevance d'eau 2020 soit fixée à : 0,63 € le m^3
Vote
Pour : 13

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020
Il est proposé que la redevance assainissement collectif 2020 soit fixée à : 0,75 € le m^3 afin de répartir les coûts de la station d'épuration mais aussi pour garantir à la commune des subventions conditionnées à une évolution des tarifs.
Vote :
Pour : 13

5 AFFECTATION AU COMPTE 1068 EAU ET ASSAINISSEMENT
Le conseil municipal décide d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement du budget eau et assainissement 2020 la somme de 23 292.81 €.
Vote :
Pour : 13

6 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020
Madame le Maire présente le budget eau et assainissement de l'année 2020 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.
Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

EXPLOITATION :

Dépenses :	397 773.21 €
Recettes :	397 773.21 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	985 603.73 €
Recettes :	985 603.73 €

Madame le Maire précise que des subventions sont en attente de versement par les différents organismes.
Vote :
Pour : 13

RAPPORT SUR L'EAU 2019

La synthèse du rapport sur l'eau 2019 établie par la société SUEZ ENVIRONNEMENT fait apparaître les données suivantes :
- 474 clients desservis
- 41 029 m3 d'eau facturée
- 10.6 km de réseau de distribution d'eau potable
- 3.51 m3 de pertes en réseau
- 78.6 % de rendement du réseau de distribution, ce qui correspond à un bon résultat
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques
- 2 réparations fuites sur canalisations
- 1 réparation fuite sur branchement

Le rapport sur l'assainissement n'est pas parvenu en mairie à ce jour, il permettra d'analyser le fonctionnement de la station d'épuration.

8 RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES – PROGRAMMATION D'EXTENSION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – PROGRAMMATION DE L'OPERATION

En 2003, le Conseil municipal a approuvé le schéma directeur d'assainissement qui comprenait notamment :
- le zonage de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif,
- le principe de la construction d'une station d'épuration,
- un programme d'extension du réseau d'assainissement.

Les travaux de construction de la station d'épuration ont commencé le 3 février 2017 et leur réception a été prononcée sans réserve à la date du 3 avril 2019. L'équipement est opérationnel et sa gestion a été confiée à la société SUEZ – LYONNAISE DES EAUX, en tant que délégataire du service public d'assainissement.
Pour mener à son terme l'opération décidée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, deux projets distincts sont envisagés :
- le premier a pour objet l'extension du réseau d'eaux usées qui est en principe subventionnée par le Conseil départemental (CD95) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ;
- le second vise à la prise en charge par la Commune de la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement dans les propriétés raccordables ou non encore raccordées afin d'obtenir des subventions de l'AESN et de diminuer le coût des travaux à la charge des propriétaires.

Il est à noter que la commune de Vienne-en-Arthies, souhaitant créer un réseau d'assainissement sur une partie de son territoire et de le raccorder à celui de Vétheuil, a participé au financement de la station d'épuration ; aussi, les deux communes ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les procédures de marchés publics.

Il s'avère nécessaire d'actualiser le schéma directeur d'assainissement parce qu'il date de 2003 et que les contraintes techniques ont évolué depuis.

Dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement plusieurs marchés ont été conclus pour les objets suivants :

Objets	Titulaires
études géotechniques et diagnostic amiante	GINGER CEBTP
travaux topographiques	EUCLYD EUROTOP
assistance à maîtrise d'ouvrage,	SETEC – HYDRATEC
maîtrise des travaux	AMODIAG

Compte tenu des études de faisabilité confiées à la société SETEC-HYDRATEC et les études d'avant-projet réalisées par la société AMODIAG, il apparaît nécessaire de scinder les travaux d'extension en deux tranches :

- la première concerne la création d'un réseau dans les rues du Rocher et du Moulin Neuf, l'avenue Claude Monet (entre la rue Abel Lauvray et la sente du Port), la sente du Port, le chemin du Port, et le chemin des Bords de Seine ;
- la deuxième concerne les rues de l'Eglise, la place de l'Eglise, la rue Abel Lauvray, la rue des Fraîches Femmes, la rue du Bourg, la ruelle du Moulin, la place du Marché au Blé, la rue du Pontceau, la rue du Moutier, le chemin des Croiselles et le chemin des Clos ; cette phase de travaux nécessite des investigations complémentaires.

En conséquence, le Conseil municipal décide :

Vu le Code de l'Environnement,
Vu la loi n°92.3 du 3 Janvier 1992 sur l'Eau, modifiée par la loi du 30 décembre 2006,
Vu le Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Considérant le XIème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Considérant les conclusions du schéma directeur d'assainissement (HYDRATEC – 2002)
Vu les délibérations n°2003-17 et n°2003-26 du Conseil municipal respectivement en date du 24 avril et du 26 mai 2003, adoptant les plans de zonage, l'emplacement retenu de la station d'épuration, le schéma directeur d'assainissement et le dossier d'enquête public correspondant,
Considérant les conclusions des études de faisabilité des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement de Vétheuil (SETEC HYDRATEC – 2017),
Considérant les conclusions des études d'avant-projet des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement de Vétheuil (AMODIAG – 2019),

- **D'APPROUVER à l'unanimité** le programme de travaux et de prestations tel qu'il vient d'être exposé et dont l'organisation notamment est présentée dans la notice technique annexée à la présente délibération ;
- **DE DECIDER** de réaliser la première tranche de travaux ;
- **D'ACTUALISER** le schéma directeur d'assainissement ;
- **D'AUTORISER** à l'unanimité Madame le Maire à lancer les procédures de marchés publics de travaux et d'études correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** à l'unanimité les financements auprès de l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE et le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE.
  Les crédits sont inscrits au budget eau et assainissement 2020.

9 PRIX DU REPAS DE CANTINE RENTREE 2020

Le prix du repas de cantine qui est actuellement à 4.15 € sera fixé à 4,20 € à partir du 1er septembre 2020. L'augmentation reste toujours très modérée face au coût réel du repas pour la collectivité.
Il est indiqué que le lave-vaisselle actuel devra être remplacé par un nouveau matériel dans le courant de l'année.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau tarif à compter de la rentrée de septembre 2020 et indique que le paiement en ligne sera proposé courant 2020/2021.

10 CARTES SCOLAIRES BUS LIGNES REGULIERES 2020/2021 CARTES IMAGINE'R

Madame le Maire explique aux conseillers les modalités concernant la carte de transports scolaires pour la rentrée 2020/2021 et rappelle les deux formules d'abonnement existantes (la carte CSB n'a pas augmenté et la carte Imagine'R collégiens est en baisse, passant de 183 € à 158 € pour l'année à venir) ainsi que le taux de participation de la commune :

Carte Scolaire Bus lignes régulières : 119 €, la participation de la commune est de 35.70 € correspondant à 30% du montant de la carte.

Il est rappelé que la CSB permet une correspondance sur le même trajet avec la nécessité pour certains transporteurs d'une seconde carte comprise dans le montant de 119 €.

Carte IMAGINE'R: participation de la commune 35.70 € correspondant à 30 % du coût de la carte scolaire bus lignes régulières, à déduire du montant de la carte Imagine'R.

En outre, il est indiqué que :

- la carte scolaire bus lignes régulières ne s'adresse qu'aux élèves de moins de 18 ans habitant le Val d'Oise et scolarisés en Ile-de-France. (voir conditions générales Ile-de-France Mobilités).
- la carte peut être payée par prélèvement mensuel. (10 mensualités)
- La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et les lycéens habitant Vétheuil.
- Les dossiers de demande de cartes scolaires bus lignes régulières ou Imagine'R seront à retirer en mairie, pour les personnes qui ne les auraient par reçus.
- Les formulaires doivent obligatoirement être visés par la mairie. Il n'y aura pas de remboursement a posteriori.
- Par ailleurs, le conseil rappelle que le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

Le Conseil municipal approuve ces mesures à l'unanimité et dit que ces crédits sont inscrits au budget 2020.

11 EXONERATIONS DROIT DE PLACE TERRASSE, ORTHOPHONISTE, LOYER FOYER RURAL

Suite aux diverses difficultés liées à la situation économique due à la pandémie, il est proposé d'exonérer pour l'année 2020 :

Comptes :

7336 : Le Chiquito, 6 Place de la Mairie 95510 Vétheuil, pour un montant annuel de 122 €

Et l'orthophoniste, 8 Grande rue 95510 Vétheuil, pour un montant annuel de 50 €

70323 : Canoseine, 9 Chemin des Champs Crosniers 95510 Vienne-en-Arthies et

La Route des Crêpes, 1 bis Avenue des Dahlias 78580 Maule

752 : Foyer rural, Place Jean Moulin 95510 Vétheuil

L'association du foyer rural, Place Jean Moulin 95510 Vétheuil pour un montant annuel de 1200 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition en précisant que les consommations de flux resteront dues. (edf, eau)

12 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020

La Commission communale des Impôts Directs (CCID) est composée du maire, de six commissaires et six suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La commission communale des impôts se réunit une fois par an afin d'étudier les changements de valeurs locatives affectés au foncier bâti et non bâti.

Trois membres de cette commission émettent un avis sur des modifications d'évaluations proposées par l'administration fiscale sur les locaux professionnels auprès de la Communauté de Communes de Vexin Val de Seine (CCVVS).

La désignation des membres est effectuée par les services des Finances du département après présentation en Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la liste présentée qui sera donc transmise à la Direction Générale des Finances Publiques du Val d'Oise.

13 CONTRATS SAISONNIERS 2020 BAC FLUVIAL PILOTE ET MATELOT
CONTRAT PILOTE ET MATELOT 2020TAUX DE REMUNERATION PILOTE

Le bac fluvial entre Vétheuil et Lavacourt va reprendre ses traversées à partir du 3 juillet 2020. Les gestes barrières devront être respectés ainsi que le nombre de 6 passagers par traversée, le pilote et le matelot engageant leur propre responsabilité.
Il est proposé de créer un poste de pilote et un poste de matelot en contrats saisonniers du 3 juillet au 18 octobre 2020 rémunérés sur le grade d'adjoint technique à raison de 20 h hebdomadaires.
Afin d'appliquer une rémunération supplémentaire pour le pilote sur les heures qui seront effectuées les dimanches et jours fériés les taux suivants sont proposés :
Dimanche taux horaire x 25 %
Jours fériés taux horaire x 50 %
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

14 POSTE AIDE A LA VIE SCOLAIRE

Le contrat de l'agent faisant fonction d'aide à la vie scolaire arrivant à son terme, la vacance de poste est déposée auprès du Centre de Gestion.
Il est proposé de créer un poste d'aide à la vie scolaire à raison de 31h30 hebdomadaires qui seront annualisées et rémunérées sur le grade d'adjoint technique. Un personnel contractuel pourra être recruté.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

15 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020

La commune de Vétheuil avait déjà sollicité une DSIL en 2019 qui ne lui avait pas été attribuée. Mais devant la demande en évolution constante des administrés mais aussi des communes avoisinantes, le conseil municipal décide de réitérer sa demande :
Les médecins du cabinet médical situé 14 Grande Rue à Vétheuil ont décidé pour des raisons professionnelles et juridiques de quitter Vétheuil pour s'installer dans une commune des Yvelines. Vétheuil est un village très vivant avec tous commerces, écoles, crèche, Marpa, foyer rural avec plus de 300 inscrits.
La patientèle nombreuse et parfois âgée est particulièrement inquiète de ce départ alors que le seul cabinet restant ne peut l'accueillir et que les transports collectifs ne permettent pas de fréquenter des cabinets médicaux dans le Val d'Oise.
C'est pourquoi les conseillers municipaux souhaitent vivement réagir en créant un nouveau cabinet médical dans l'ancien logement de l'instituteur rue de l'Eglise à Vétheuil qui comprendrait :
- 2 cabinets médicaux
- 1 logement
- places de stationnement
- accès PMR

D'ores et déjà une assistance a été apportée à la commune par l'architecte du Parc Naturel Régional du Vexin français en matière de conseil d'aménagement mais un architecte doit être recruté pour conduire les travaux de création et restructuration des locaux dans le respect des normes d'accessibilité et d'économie d'énergie.
Une clôture viendra séparer la cour de l'école maternelle.
Un géomètre et un bureau de contrôle ont été contactés afin d'établir les plans du bâtiment et aussi les diagnostics obligatoires d'amiante et plomb avant travaux.
La surface du bâtiment est d'environ 140 m2 à laquelle il faut ajouter l'espace à aménager de la cour.
Le coût des travaux est estimé à 444 191 € HT. (menuiseries, sols, isolation, électricité, plomberie, chauffage, peinture, aménagement de la cour etc..)
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour les travaux de création et restructuration en cabinet médical de l'ancien logement de l'instituteur 20 rue de l'Eglise 95510 Vétheuil dont le montant de travaux est estimé à 444 191 € HT dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale a été accordée pour un montant de 108 159 €.
La commune de Vétheuil est située en zone prioritaire sur la carte de zonage de l'Agence Régionale de Santé qui fait état du nombre de médecins installés sur différents secteurs d'Ile-de-France.
Le Conseil municipal souhaiterait que ces travaux puissent démarrer en septembre 2020.
Les crédits sont inscrits au budget 2020.

16 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR)

Suite aux diverses pannes du tracteur actuel dues à son état de vétusté très avancé (4500 heures compteur), la commune souhaite acquérir un nouveau tracteur en remplacement de l'ancien.
Ce véhicule indispensable pour la commune de Vétheuil qui compte 880 habitants, 26 402 mètres de voirie pris en charge par le personnel technique qui assure l'entretien des talus, des routes communales mais aussi le déneigement afin de rendre ces routes accessibles aux habitants. Il représente également une aide essentielle dans le transport de divers matériaux de voirie dans la gestion différenciée des espaces verts et une assistance précieuse pour une commune qui n'emploie plus de pesticides ni d'intrants depuis 2008.
Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
La commune ne disposant pas de moyens financiers importants, ce projet ne pourra aboutir sans cette aide.
Les crédits seront inscrits au budget 2020 de la commune.

17 DEMANDE DE CONTRAT RURAL AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET CONSEIL DEPARTEMENTAL EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Madame le Maire expose au Conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil régional et le Conseil départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

Aménagement /embellissement de la Place de la Mairie

pour un montant de 370 000 € HT se décomposant ainsi :
- maîtrise d'œuvre : 55 500 € (15 %)
- travaux : 315 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil municipal s'engage:
- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000 € pour un montant plafonné à : 370 000 €.
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal désignera après le 17 juillet 2020 l'entreprise qui sera retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne, et autorisera Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.
Madame le Maire précise que Vétheuil serait la première commune à signer deux contrats ruraux sous une même présidence.

Questions diverses :

Projet défi sportif « La Transsequana »

Du 8 au 17 août 2020 un défi sportif qui consiste à courir sur l'intégralité du sentier de grande randonnée (GR2) soit 900 km est organisé afin que les fonds récoltés soient reversés à des associations qui travaillent auprès d'enfants hospitalisés.
L'organisateur demandait un lieu de rassemblement fermé en cas de pluie pour le soir du 14/08/2020, afin d'organiser un pot solidaire, mais le foyer rural étant fermé au mois d'août une grande majorité des conseillers municipaux en congés, ainsi que le personnel technique, il n'est pas possible de répondre favorablement à cette proposition.

Madame le Maire lève la séance de conseil à 23h38